

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*

**N° 22/2022**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Ludovic Batteur, Geneviève Foley, Adrien Carret, Damien Lamboley, Maryline Trichard,

Excusés : Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

**Objet : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de la ville de Villefranche-sur-Saône pour le groupement de commandes concernant la « Capture et mise en fourrière des animaux domestiques errants pour la ville de Villefranche sur Saône et certaines communes de l'agglomération ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Vaux-en-Beaujolais,  
Le 4 octobre 2022

PERRIN Jean-Charles,  
Maire



DESBAT Jean-Claude  
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 06/10/2022  
Date de publication sur le site Internet : 06/10/2022